



PARTICIPATION CITOYENNE



La municipalité de MARCILLE LA VILLE en collaboration avec la gendarmerie nationale a organisé le 22 mars dernier une réunion publique pour la mise en place du dispositif de participation citoyenne au sein de la commune.

**Pour ce faire, nous avons besoin de citoyens référents.
Les personnes intéressées doivent se faire connaître en mairie.**

Leur rôle sera de transmettre des faits anormaux et inhabituels, en composant le 17. Par exemple : des gens qui font du porte à porte, etc... Pour être citoyen référent, il suffit d'être majeur, volontaire, disponible et avoir l'esprit civique.

Les citoyens référents recevront, par la gendarmerie, une formation d'une durée de 4 heures afin de leur préciser ce qu'ils ont le droit de faire et ne pas faire.

A cette occasion, ils visiteront le centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie à Laval. « Le centre névralgique ». Ce ne sont pas des justiciers, ils n'ont pas à intervenir mais seulement faire remonter les informations.

Soyez acteur de votre sécurité, portez vous candidat en mairie afin que ce dispositif puisse être mis en place.